

RAPPORT MUNICIPAL N° 211

AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Olivier Monge et Bernhard Willi intitulé « Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics » déposé le 2 février 2015.

Délégué municipal : M. Olivier Mayor

Nyon, le 30 mars 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Dans sa séance du 2 février 2015, le Conseil Communal a renvoyé à la Municipalité le postulat de Messieurs les Conseillers communaux Olivier Monge et Bernhard Willi intitulé "Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics" pour rapport.

En cinquante ans, la population de la Ville de Nyon a plus que triplé. Les modes de vie, de déplacements, les infrastructures et l'occupation de l'espace public ont évolué de manière significative. La société est toujours plus demandeuse de propreté, cependant, les moyens pour la gestion de la propreté urbaine à Nyon ne sont plus en adéquation avec ces exigences.

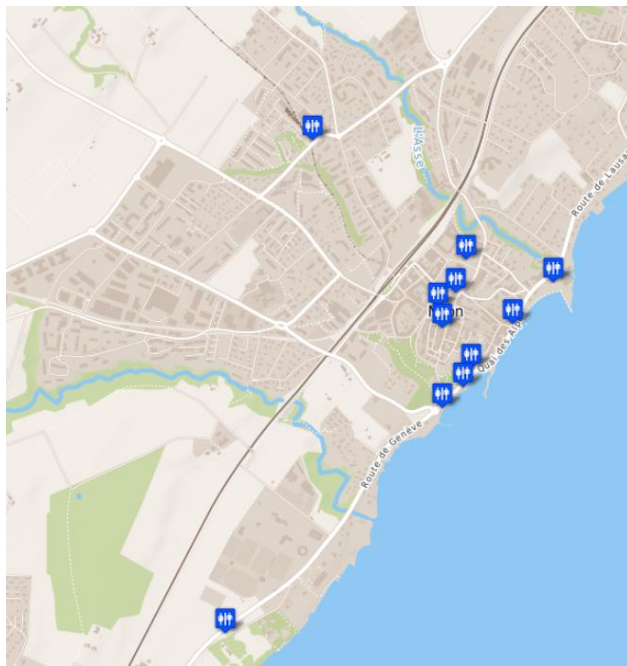
Des espaces ouverts attrayants sont essentiels pour la qualité de vie des habitants et la sauvegarde de l'environnement dans les villes à fort potentiel de développement. L'objectif est de tenir compte des besoins des usagers – qui sont multiples – et de reconnaître les richesses naturelles et culturelles de ces espaces, surtout dans les milieux urbains denses.

Les toilettes publiques constituent un maillon essentiel d'un réseau piéton dans l'espace public, en particulier pour les enfants et les personnes âgées. L'absence de WC peut représenter un frein à leurs sorties et à leurs déplacements; cela est également valable pour les personnes en fauteuil roulant pour lesquelles des toilettes adaptées doivent être mises à disposition. Malgré les problèmes d'entretien, de sécurité et de financement qui peuvent survenir, il reste important d'élargir cette offre en veillant à ce qu'elle soit adaptée aux nécessités de tous les piétons.

2. Description du projet

Etat actuel

Il y a actuellement dix lieux d'aisance publics au Sud de la commune (zone située en dessous de la ligne des chemins de fer) et un seul dans la zone Nord. Il est prévu d'ajouter un WC public dans le parc de la Morâche. Dès lors, la situation actuelle n'est pas satisfaisante étant donné que la répartition de ces sites n'est pas homogène



WC publics - Extrait Geoportail

Etude en cours

Le Service travaux et environnement, en collaboration avec les services espaces verts et forêts, et sports, manifestations et maintenance, a lancé début 2015 une étude pour élaborer une vision globale de la thématique de la propreté urbaine. D'autres services seront également associés dans le cadre du développement de ce projet, qui concernera :

- les périmètres :
 - domaine public ;
 - domaine privé communal ;
 - cours d'eau et rives du lac ;
- le littering ;
- **les WC publics** ;
- les tags et graffitis.

Toute la gestion de la propreté urbaine sera revue afin qu'elle soit assurée de manière efficace et rationnelle en étroite collaboration avec les différents services concernés par cette problématique. Les prestations et les équipements d'aujourd'hui devront être améliorés tout en maîtrisant les coûts d'exploitation.

L'étude prendra aussi en compte la possibilité d'un partenariat avec les établissements publics, à l'instar des « toilettes accueillantes » à Bienne. En effet, des restaurants et cafés acceptent que leurs toilettes soient utilisées par le public gratuitement et sans obligation de consommer, contre une indemnité versée par la Ville à titre de compensation pour le nettoyage. Ce système gagnant-gagnant permet à Bienne d'élargir l'offre de WC publics sans investissement conséquent et sans nouvel aménagement grevant l'espace public tout en faisant bénéficier le restaurateur d'un effet publicitaire.

3. Incidences financières

L'étude sur la propreté urbaine sera conduite en interne, avec si nécessaire, une aide de spécialiste. Il ne nous est malheureusement pas possible aujourd'hui d'en chiffrer le coût. Au vu des résultats de cette étude, une demande de crédit sera, si nécessaire, déposée au Conseil communal pour l'achat de matériel et/ou d'équipement et la mise en œuvre du concept.

4. Conclusion

La Municipalité comprend le souci des postulants et souhaite améliorer l'offre en matière de lieux d'aisances publics pour la population.

L'étude d'un concept global sur la propreté urbaine intégrera les remarques des postulants et sera présentée au Conseil communal en 2016 via un préavis. Il détaillera les besoins et les étapes pour la mise en place du concept.

La Municipalité propose d'augmenter dans les meilleurs délais la signalétique actuelle pour les WC au Sud de la ville grâce à des panneaux indicateurs verticaux. La pose de ces panneaux sera intercalée entre les WC et une signalétique plus appropriée sera également intégrée sur les bâtiments abritant ces lieux d'aisance. Ces WC publics sont déjà visibles sur le Géoportail de la Ville de Nyon ainsi que sur le plan de ville. Pour la prochaine mise à jour de ce dernier, prévue d'ici un ou deux ans, cette indication sera plus visible.

NYON · RAPPORT N° 211 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 211 donnant réponse au postulat de MM. Olivier Monge et Bernhard Willi intitulé "Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics", déposé le 2 février 2015,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport municipal N° 211 valant réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Olivier Monge et Bernhard Willi intitulé "Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics", déposé le 2 février 2015.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mars 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



P.-François Umiglia

Annexe

Postulat de MM. les Conseillers communaux Olivier Monge et Bernhard Willi intitulé "Pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics".

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Olivier Mayor
Date	Mardi 5 mai 2015 à 20h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 2

Postulat pour la planification et la restauration des lieux d'aisance publics

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La ville de Nyon dispose de quelques WC publics qui sont en général bien nettoyés et entretenus.

Toutefois ils prennent de l'âge, et il serait grand temps de prévoir une planification pour le renouvellement des équipements, et en ajouter d'autres aux endroits « stratégiques ».

Il est regrettable que les WC de la place du Château aient été déplacés du rez-de-chaussée de ladite place, au sous-sol du château. De ce fait, ils ne sont plus accessibles en dehors des heures d'ouverture du caveau ou de l'édifice. Des manifestations ont tout de même lieu à cet endroit où des WC sont indispensables.

Dans le haut de la ville, où habitent la majeure partie de nos habitants, il n'y a qu'un seul WC à l'Avenue des Eules.

Lors du conseil communal du 23 janvier 2013, B.Willi est intervenu à ce sujet et, à ce jour, il n'y a eu aucune proposition ou amélioration, ni réponse.

Le développement actuel de la Ville est tel qu'il est indispensable et urgent d'en planifier des supplémentaires.

Au nom de nombreuses personnes faisant des remarques à ce sujet, nous déposons ce postulat pour inviter la Municipalité à adapter les WC publics actuels et d'en planifier de nouveaux, surtout dans le haut de la ville, par exemple dans le cadre des plans de quartier, ou sur des terrains communaux déjà existants.

Il serait bon d'élaborer un plan d'intentions et profiter de chaque occasion ou plan de quartier pour en implanter.

Conclusion

En conclusion, les postulants demandent à la Municipalité :

- qu'un concept général soit élaboré rapidement en vue de l'implantation de WC publics au nord de la ligne CFF.
- que soient étudiée et réalisée l'adaptation des WC publics existants, y compris une meilleure signalisation de ces derniers dans les rues et les symboliser sur les plans de ville.
- qu'un préavis de demande de réalisation soit présenté au conseil communal prévoyant des adaptations par étapes et selon des besoins.

Au vu de ce qui précède, les postulants demandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que ce postulat soit envoyé à une commission pour étude et rapport.

Olivier Monge et Bernhard Willi